

un zélateur ou une zélatrice, pour faire dans ces dix familles les deux collectes de la Propagation de la Foi et de l'Association de St François de Sales ;

40. Ils engageront chaque famille à faire en commun la prière du soir devant une image de la Ste Famille, conformément à la recommandation de N. S. Père le Pape, et à dire à la fin un *Pater* et un *Ave* pour la Propagation de la Foi, avec l'invocation, " Saint François-Xavier, priez pour nous " ; et ensuite un *Ave* pour l'Association de St François de Sales, avec l'invocation : " Saint François de Sales, priez pour nous", afin de gagner les indulgences attachées à ces deux œuvres ;

50. Ils recommanderont de même à chaque famille de faire au moins l'aumône *d'un sou* par semaine pour la Propagation de la Foi ; les familles à l'aise devront être engagées à donner *deux* et même *trois sous* par semaine, à la même fin, en vue de compenser pour certaines familles qui ne pourraient pas faire cette légère offrande.

Ils recommanderont aussi à chaque communiant, l'aumône *d'un sou* par mois pour l'Association de St François de Sales. Nous engageons les mères de familles à recueillir elles-mêmes ces aumônes, pour les remettre aux zélateurs ou zélatrices, lorsqu'ils feront leurs visites à domicile pour cet objet ;

60. Les zélateurs et zélatrices visiteront les famille, de leur dizaine deux fois par année, et enregistreront séparément le montant donné par chaque